

Commune de



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°1- 2020**

Vendredi 24 janvier 2020 à 20 H

Étaient présents : M. Eugène REY, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Thierry BAS, Mme Delphine COISNE

excusés : M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Laurence RAVET, M. Xavier VITRY.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019,
2. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
3. Informations relatives à l'urbanisme
4. Questions diverses
 - Présentation du projet "Chemin piéton, Vie Dessous »
 - Préparation budgétaire



1. Secrétaire de séance : Pascale BADIN

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription d'une délibération de caractère mineur :

Délibération pour choix du tarif de vente au public de 20 billets d'un spectacle théâtral « *Oratorem* » proposé par la CAPI dans le cadre de sa programmation de spectacles *Itinéraires Bis*,

L'assemblée accepte, à l'unanimité, cette inscription.

Questions diverses : M. le Maire propose un point sur la demande du droit de place d'un camion proposant de la petite restauration

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 :
approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

| N° décision | Objet | entreprise | Montant |
|-------------|---|-------------------|--|
| 2020-01 | location local communal ZA Le Bion - 318 route de St Jean de Bournay, 30 M ² | Mme Karine BIDAUD | 254,84 € HT /mois |
| 2020-02 | location local communal 11 rue les Grands tournants, 19,42 m ² | Sté GLOBE TROTTER | 2016,12 € HT / AN |
| 2020-03 | actualisation des taux pour 2020, assurance risques statutaires | GROUPAMA | 5,73 % personnel CNRACL et 0,97 % personnel IRCANTEC |

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

M. le Maire fait ensuite en point sur les contentieux d'urbanisme en cours :

--> Le permis de construire pour la construction d'un immeuble de 54 logements, déposé par la Société CLEOME, a été refusé, suite au non respect des directives du PLU. A la suite, un 2ème permis, mais sans modifications significatives, a été déposé et est en cours d'instruction par le service urbanisme de la CAPI.

--> Un permis de construire pour une maison dans le lotissement "Les Noyers" : un recours gracieux est en cours d'examen par notre avocat. Le pétitionnaire soulève une différence de 30 ou 40 cm entre le point bas de la construction et la demande de permis de construire.

Délibération pour choix du tarif de vente au public de 20 billets d'un spectacle théâtral « *Oratorem* » proposé par la CAPI dans le cadre de sa programmation de spectacles *Itinéraires Bis*

M. le Maire expose à l'assemblée la proposition « *du Vellein scènes* » de la CAPI, dans le cadre de sa programmation des spectacles en décentralisation, sous l'appellation « *Itinéraires bis* »

La CAPI et la Commune de Meyrié s'associent pour l'accueil d'une représentation du spectacle « *Oratorem* » chez un particulier. Il est prévu l'achat de 20 places au prix de 7,00 euros.

M. le Maire, afin de faciliter l'accès aux différents spectacles régionaux et en permettant aux Meyriots d'acquérir des billets à prix réduit, propose que les billets achetés par la commune soient revendus aux tarifs suivants : place adulte 5.00 euros et place enfant 3.50 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Présentation du projet "Chemin piéton, Vie Dessous »

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de réalisation d'un chemin piéton le long de la "Vie Dessous" afin de sécuriser la circulation des marcheurs.

Les travaux sont réalisés par la CAPI avec une participation de la commune à hauteur de 50%. C'est un chantier qui pourrait être réalisé en 3 phases annuelles. La 1^{ère} tranche des crédits de ce projet sont ouverts sur le budget de la CAPI depuis fin 2019.

La commune a en charge l'acquisition des terrains, des frais notariés et des frais de géomètre, ainsi que 50% des travaux.

M. le Maire a coordonné une réunion avec les propriétaires concernés qui ont été enthousiasmés par le projet.

Il propose de lancer la phase 1 en 2020 avec une prévision de démarrage des travaux possible en septembre 2020.

Camion restauration

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la candidature d'un commerçant ambulant proposant de la restauration à thème sénégalaise et gauloise, à bord d'un camion FOOD-TRUCK.

Après discussions et débats, le jour de passage sur la commune sera le lundi soir sur la place des écoles.

Préparation budgétaire

Compte tenu des élections municipales en mars, M. le Maire propose le vote du budget primitif fin février, sans attendre les éléments fiscaux usuels. En conséquence, il ne soumettra pas au vote de l'assemblée la délibération relative au vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales. Cette formalité devra être accomplie par le nouveau conseil.

Après discussion avec l'assemblée, celle-ci donne son accord sur un vote des différents tarifs habituels lors de la prochaine séance.

Puis, M. le Maire détaille à l'assemblée les mesures liées à la suppression de la taxe d'habitation.

Ensuite, il présente l'en cours de la préparation budgétaire, en fonctionnement et en investissement. Il précise en outre qu'il prépare ce budget, pour le fonctionnement, dans la continuité des réalisations de 2019 et pour l'investissement dans la limite du Plan pluri-annuel défini en début de mandat.



Séance levée à 22 h10

Le Secrétaire de séance
Pascale BADIN

Le Maire
Eugène REY